



## HONORAIRE AGENCE AU 11/04/2021

### **TRANSACTION**

#### TRANSACTION IMMEUBLE, BATIS (charges acquéreur)

De 0 à 200 000€	6% avec un minimum de 8 000€ TTC
De 200 001€ à 650 000€	5% TTC
De 650 001€ et plus	4,5% TTC

#### TRANSACTION TERRAINS (charges acquéreur)

Terrains	8% TTC
----------	--------

#### TRANSACTION COMMERCES, FOND DE COMMERCES, LOCAUX PROFESSIONNEL (charges acquéreur)

10% TTC du montant de la vente

Honoraire TTC dont TVA à 20% à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

### **LOCATION (frais à la charge de chacune des parties)**

#### FRAIS LIÉS AUX VISITES À LA CONSTITUTION DU DOSSIER, À LA RÉDACTION DU BAIL

Zone « très tendue » (Paris et proche banlieue)	Zone « tendue » (1151 communes, 78, 95, 92, 91, ...)	Hors zones « tendue »
12€ TTC par m <sup>2</sup>	10€ TTC par m <sup>2</sup>	8€ TTC par m <sup>2</sup>

Frais liés à l'état des lieux entrée : 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable

Location Bail commercial et professionnel : 10% du loyer Hors charges et Hors taxes à la charge du preneur.

### **GESTION (charge propriétaire)**

7,2% TTC des sommes encaissées mensuellement.

Montant prime garantie des loyers impayés : 2,5% TTC (sur le montant des sommes encaissées)